



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 6 FEVRIER 2012**

**COMPTE RENDU**

Date de Convocation : *L'an deux mille douze, le six février, à 19 heures 30,*  
31/01/2012

Date d'affichage  
14/02/2012

**Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Roland GUICHARD**, maire de Parmain.

**ETAIENT PRESENTS :**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 27

Mme Dodrelle, Mme Bouvard, M. Manchet, M. Le Bihan, M. Hatot, Mme Lachaux, M. Balac, M. Kisling, Mme Gourbeault, Melle Portier, M. Deck, Mme Thibaud, Mme Jallerat, M. Valent-Falandry, Mme Mennel, M. Ponnet, M. Eouzan, M. Steri, Mme Cambon, M. Denis, M. Thoquenne.

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :** Mme Aubert-Druel (P/M. Guichard), Mme Bouchet (P/Mme Jallerat), M. Pigné (P/Mme Dodrelle), Mme Dru-Genthier (P/M. Le Bihan) M. Poulain (P/M. Denis).

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Larangeira, M. Naturel.

*Monsieur LE BIHAN a été désigné Secrétaire de Séance.*

**1) Orientations budgétaires 2012 – Les grandes lignes**

**Monsieur le Maire** entame le débat en soulignant en premier lieu les difficultés financières de l'état, de la région Ile-de-France et du département du Val d'Oise.

Ces difficultés se répercuteront bien évidemment sur les finances communales par des subventions réduites pour certaines et supprimées pour d'autres. La région Ile-de-France ayant voté une clause particulière majorant ou minorant le pourcentage octroyé, en fonction des réalisations, de l'objectif triennal et de l'objectif général de constructions de logements sociaux, Parmain se trouve lourdement pénalisée avec une minoration de 10 % des subventions de la région.

Cette mesure de la région Ile-de-France est tombée comme un couperet en début d'année, sous forme de triple sanction, triple peine, avec en premier la taxe liée à la loi SRU, puis la surtaxe préfectorale doublant la taxe et enfin en troisième lieu, 10 % de minoration des subventions régionales pour cause de constat de carence décrété par le Préfet du Val d'Oise, dont les services n'ont tenu aucun compte ni même « écouté » les raisons du retard apporté dans la réalisation du programme en cours de 36 logements sociaux.

Raisons indépendantes de la bonne volonté de la commune qui, après avoir acquis les terrains nécessaires a vu la subvention départementale bloquée au département pendant 2 années par le pouvoir en place jusqu'en mars 2011.

De ce fait, il paraît difficile d'envisager la continuité du projet de Contrat régional et cette nouvelle sanction représente la quatrième peine pour la même cause... nous situant bien au-delà des combats du passé sur la double peine par ceux-là mêmes qui, aujourd'hui, appliquent des sanctions sans réserves.

**Monsieur le Maire** précise qu'il ne s'agit pas d'une critique ou d'une contestation de la loi SRU, mais du détournement de cette loi par la région Ile-de-France, la prenant en prétexte pour masquer ses incapacités à remplir ses engagements financiers. Il eut été plus courageux d'affronter la réalité de face plutôt que de façon détournée.

## **BUDGET 2012**

Les difficultés de montage des emprunts, la disparition de l'organisme, principal prêteur aux collectivités, son non remplacement provisoire, nous laisse dans l'expectative pour ce qui concerne les crédits à lancer à l'avenir. Le budget 2012 devra s'équilibrer sans recours à l'emprunt grâce aux excédents éventuels et à la cession d'actifs immobiliers.

**En Investissement**, la priorité sera donnée aux chaussées et aux trottoirs du domaine communal ainsi qu'aux bâtiments communaux, dont les écoles font partie.

La sécurité des biens et des personnes sera intensifiée par la pose de nouvelles caméras de vidéo-protection financées par la commune, l'intercommunalité et la SNCF pour leurs emprises et parkings.

L'environnement ne sera pas sacrifié comme il était craint par certains et nous continuerons cet effort dont toutes et tous profitent et n'ont qu'à se louer.

Puisque le Contrat régional est sinon supprimé du moins différé, nous étudierons pour 2013 une modification et une adaptation de la salle Jean Sarment afin de la rendre encore plus polyvalente et moins sonore en ses abords extérieurs. Ces projets seront exposés et débattus lors d'une commission spéciale travaux au printemps prochain.

En réponse aux multiples questions de la majorité et de l'opposition, **Monsieur le Maire** déclare :

- Qu'il n'est nullement dans son intention de porter une critique sur la loi SRU et que les acquisitions de terrains « 35 000 m<sup>2</sup> sur le coteau et 7 000 m<sup>2</sup> au sud de Parmain » en sont la preuve ; avec 36 logements d'un côté et 30 de l'autre, dont quatorze en accession à la propriété, préservant ainsi la mixité sociale.
- Que la piste cyclable financée par les collectivités régionales et départementales sur des terrains acquis par la commune sera continuée au nord en 2012 et vers le sud après avoir solutionné le « nœud routier » du passage à niveau, en 2013 et 2014.
- Que les travaux de rénovation du collège démarreront le 2 avril 2012 avec le premier coup de pioche pour une durée de travaux de 18 mois.
- Que le programme routier prévu en début de mandat sera exécuté pour 2014 comme le sera l'ensemble du programme et des engagements pris en 2008.
- Que la gendarmerie reste d'actualité pour autant que l'étude financière de faisabilité ne soit pas chambardée par de nouvelles « sanctions » minorant les subventions, les aides, les appuis et surtout les loyers octroyés. Si des événements extérieurs devaient interférer, les terrains seraient alors remis en disponibilité.

Pour 2013 et 2014 il conviendra de décider en temps voulu, mais les perspectives actuelles vont plus dans le sens d'une certaine rigueur financière n'excluant aucunement les projets d'avenir liés à la vie de notre commune, qu'à une euphorie irresponsable.

Enfin, 2012 sera une année de stabilité fiscale communale. Les taux resteront identiques à l'année passée.

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE**,

⇒ **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.**



Roland GUICHARD

Maire de PARMAIN

Conseiller général du Val d'Oise